

# COMPTE-RENDU DE DESTRUCTION À TIRS DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

**A retourner à la DDT pour le 30/06/2022**

**CAMPAGNE : Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**

**COMMUNE DE :** .....

**TITULAIRE DE L'AUTORISATION :** ..... - **Président de l'ACCA**

ESPÈCE	Période	Nombre d'animaux tués	
		en réserve	hors réserve
<b>CORBEAU FREUX</b>	Du 01/07 au 31/07 de l'année N et du 11/06 au 30/06 de l'année N+1 pour prévenir les dommages agricoles, si pas d'autres solutions		
	Du 01/04 au 10/06		
<b>CORNEILLE NOIRE</b>	Du 01/07 au 31/07 de l'année N et du 11/06 au 30/06 de l'année N+1 pour prévenir les dommages agricoles, si pas d'autres solutions		
	Du 01/04 au 10/06		
<b>RENARD</b>	Du 01 au 31 mars		
	Du 01/07 à l'ouverture générale de la chasse et du 01/04 au 30/06 sur les terrains consacrés à l'élevage avicole uniquement		
<b>FOUINE</b>	Du 01/03 au 31/03		
<b>RAGONDIN</b>			
<b>RAT MUSQUE</b>			

A

, le

Signature

**A transmettre à la Direction Départementale des Territoires le 30 septembre au plus tard** par courrier (Service Environnement – 17 Boulevard Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9), par fax (04 56 59 42 49) ou par mail ([ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr](mailto:ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr))

**Pour tout renseignement, appelez le Service Environnement de la DDT 38 - ☎ 04 56 59 42 32**

Tél : 04 56 59 42 32

Mél : [ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr](mailto:ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr)

Adresse, 17, bd Joseph Vallier, BP 45

38040 Grenoble Cedex 9